Photo par : UZACHI

SUR UN PIED D'ÉGALITÉ

Importance des droits fonciers des femmes | Des droits fonciers équitables et fiables pour les femmes sont essentiels pour atteindre les objectifs de développement durable visant à éradiquer la pauvreté et la faim et à instaurer l'égalité entre les sexes. L'accès à la terre et aux biens de production et leur contrôle donnent aux femmes un plus grand pouvoir de négociation au sein des ménages et de la communauté. Lorsque les femmes ont leur mot à dire, les investissements dans la nutrition, la santé et l'éducation des enfants sont plus importants, les investissements dans la gestion des terres et des ressources naturelles augmentent, et on note une réduction des risques climatiques, ce qui favorise la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la productivité agricole, la résilience climatique et d'autres résultats de développement.[1]

Difficultés | Bien qu'elles représentent jusqu'à 80 % des petits exploitants agricoles dans les pays en développement, les femmes ne constituent que 14 % de la population mondiale possédant des terres agricoles.[2] Une analyse de 80 régimes fonciers communautaires légalement établis en Afrique, en Amérique latine et en Asie a révélé que moins d'un tiers de ces régimes accordent explicitement des droits de propriété aux femmes.[3] Les difficultés à l'obtention de droits fonciers comprennent des insuffisances dans la législation, une application déficiente, le manque de sensibilisation aux droits, ainsi que des normes et pratiques culturelles discriminatoires. Les femmes rurales ont généralement accès à la terre par l'intermédiaire de leur mari ou d'un parent de sexe masculin, et elles peuvent perdre ce droit en cas de divorce ou de veuvage. L'incapacité des femmes à posséder des terres réduit leur capacité d'adaptation en période de crise. Par exemple, il leur est parfois impossible d'obtenir des prêts si elles ne disposent pas de terres à leur nom en guise de garantie. En outre, face aux défis sans précédent posés par la COVID-19, les femmes ne possédant pas de terres et qui travaillent comme ouvrières agricoles saisonnières dans certains pays ont été exclues des mesures de protection sociale en raison de leur statut informel.[4]

1. Global Initiative for Economic, Social, and Cultural Rights (GI-ESCR). n.d. "Using CEDAW to Secure Women's Land and Property Rights: A Practical Guide." New York, New York: ESCR-Net; Gomez, M., and D. H. Tran. 2012. "Women's Land and Property Rights and The Post-2015 Development Agenda." NY, NY and Seattle, Washington: GI-ESCR and Landesa Center for Women's Land Rights; Meinzen-Dick, R., A. Quisumbing, C. Doss, and S. Theis. 2019. "Women's Land Rights as a Pathway to Poverty Reduction: Framework and Review of Available Evidence." *Agricultural Systems* 172: 72–82.
2. UN Women. 2020. "Gender Equality: Women's Rights in Review 25 Years After Beijing." New York: UN Women. https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/03/womens-rights-in-review.
3. Rights and Resources Initiative. 2017. "Power and Potential: A Comparative Analysis of National Laws and Regulations Concerning Women's Rights to Community Forests." Washington, D.C.: RRI. https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2017/07/Power-and-Potential-A-Comparative-Analysis-of-National-Laws-and-Regulations-Concerning-Womens-Rights-to-Community-Forests_May-2017_RRI-1.pdf.
4. Food and Agriculture Organization. 2020. "Brief: Gendered Impacts of COVID-19 and Equitable Policy Responses in Agriculture, Food Security and Nutrition." http://www.fao.org/3/ca9198en/CA9198EN.pdf.

Photo par : WRI Indonesia

Photo par : UZACHI

Garantir les droits fonciers des femmes | Pour garantir les droits fonciers des femmes, il convient de leur accorder des droits légaux et coutumiers reconnus et de leur permettre de revendiquer et d'exercer ces droits. L'étude[5] du WRI auprès de cinq communautés dans cinq pays (le Cameroun, l'Indonésie, la Jordanie, le Mexique et le Népal) montre que les femmes tirent profit de lois et réglementations qui reconnaissent ou délèguent le contrôle des terres communales aux communautés locales et qui imposent des règlements locaux intégrant l'égalité des genres. Les femmes bénéficient également de la sécurité d'occupation des terres lorsque les systèmes fonciers coutumiers font respecter leurs droits dans ce domaine.

Pratiques prometteuses | Les interventions visant à renforcer l'autonomie économique et sociale des femmes permettent d'assouplir les contraintes auxquelles elles sont confrontées dans la mise en œuvre de leurs droits fonciers. La création d'entreprises collectives de femmes au sein de communautés en Jordanie et au Népal a permis à ces dernières de disposer d'un revenu indépendant et d'accroître leur confiance et leurs compétences, ce qui leur a donné un meilleur accès aux ressources du foyer et de la communauté ainsi qu'aux sphères de décision.[6] Les entreprises collectives témoignent également de la reconnaissance du rôle important des femmes dans la gestion quotidienne des ressources naturelles.[7]

Les actions qui visent à renforcer les capacités et à sensibiliser aux questions de genre aident les femmes à surmonter les barrières sociales qui les empêchent de faire valoir leurs droits fonciers. Au Cameroun, une ONG qui aide la communauté à obtenir des droits forestiers formels a lancé une campagne de sensibilisation sur les droits fonciers des femmes, ce qui a permis à ces dernières de devenir membres et responsables de l'association communautaire des usagers de la forêt nouvellement créée. En Jordanie, en tenant compte de la sensibilité culturelle, une ONG de femmes a fait prendre conscience à la communauté des avantages que présente l'inclusion des femmes dans la gestion des pâturages, leur permettant ainsi de revendiquer des droits sans que les hommes se sentent menacés. Au Népal, le recrutement de femmes comme animatrices d'ONG communautaires leur a permis d'acquérir des compétences et de se faire connaître du public, ce qui a contribué à renforcer leur confiance et leur capacité à s'engager dans le groupe des usagers de la forêt. Au Mexique, l'affectation de femmes à des groupes de travail communautaires, tels que des comités scolaires, de la santé et d'action sociale, et l'accès, à leur intention, à des emplois dans le secteur forestier a permis d'améliorer leurs compétences en matière de gouvernance et leurs connaissances techniques, contribuant ainsi à faire évoluer les mentalités concernant les capacités de leadership des femmes.

Dans les communautés étudiées, l'égalité et la protection des droits fonciers et la participation à la prise de décision ont permis aux femmes de s'exprimer sur les types de projets communautaires à privilégier. Au Cameroun, les femmes ont voté pour l'installation de puits d'eau potable et de panneaux solaires, fournissant ainsi de l'eau potable et de l'énergie, deux éléments essentiels à la sécurité alimentaire. De plus, elles ont reçu une formation sur les pratiques agricoles et la commercialisation, ce à quoi elles n'auraient pas eu accès si elles n'avaient pas de droits fonciers formels. En Jordanie, les connaissances de première main des femmes en matière de gestion des ressources naturelles ont contribué à la régénération de la végétation et du couvert forestier, permettant ainsi à l'ensemble de la communauté, et non pas seulement aux femmes, de bénéficier de meilleurs pâturages et de forêts régénérées.

Perspectives d'avenir | Il n'existe pas de formule standard pour garantir les droits d'accès à la propriété foncière aux femmes. Toutefois, quelles que soient les circonstances, les recherches du WRI montrent qu'il est important de cibler les lois et règlements pour garantir que les femmes jouissent de droits et disposent des moyens nécessaires pour les revendiquer. La protection des droits fonciers et des moyens de production est essentielle pour assurer un avenir plus résilient aux femmes, à leurs familles et à leurs communautés, et pour bâtir des sociétés plus inclusives, équitables et durables.

En savoir plus | Lire la publication complète intitulée *On Equal Ground: Promising Practices for Realizing Women's Rights in Collectively Held Lands*.

5. wri.org/research/equal-ground-promising-practices-realizing-womens-rights-collectively-held-lands.
6. Mello, D. 2014. "Collective Microenterprises and Rural Women's Economic Empowerment in Brazilian Amazonia." Ph.D. dissertation, University of Florida; Schmink, M., and M.A. Gómez-Garcia. 2015. "Under the Canopy: Gender and Forests in Amazonia." Occasional Paper 121. Bogor, Indonesia: Center for International Forestry Research.
7. New Course. 2010. "Women, Natural Resource Management, and Poverty: A Review of Issues and Opportunities." http://anewcourse.org/wp-content/uploads/2014/04/women-natural-resourcemanagement-and-poverty-PEW.pdf.